

tion. Puisque le sous-ministre des Affaires indiennes a donné cette explication au comité, je l'accepte.

*L'hon. M. Murphy:*

Q. Monsieur Kelly, cet arrêté en conseil n° 751 couvre non seulement ce que le Dr Scott a dit, mais il va plus loin concernant l'hypothèse d'un renvoi devant les tribunaux et stipule que le gouvernement de la Colombie britannique sera représenté par un avocat, et que les Indiens seront représentés par un avocat nommé et payé par le Dominion?—R. Oui.

Q. De sorte qu'il semble contenir tout ce qui est nécessaire pour sauvegarder les droits des Indiens et pour soumettre convenablement la cause aux tribunaux?—R. Si l'on accordait un peu plus de confiance aux Indiens pour les consulter, il y aurait moins de malentendus et de troubles, je vous le dis en toute sincérité.

Q. Vous voulez dire que si les termes de cet arrêté en conseil avaient été préalablement soumis à une conférence ou une assemblée, suivant votre description, et si toutes les questions avaient été pleinement étudiées et comprises, le tout aurait probablement été agréé par les Indiens?—R. Je le crois. Je suis convaincu que si l'on avait agi de cette manière, l'on aurait éliminé bien des troubles. J'aime à croire que le Comité admettra que nous ne sommes plus des illettrés comme auparavant; nous ne sommes plus aussi ignorants que nous avons l'habitude de l'être il y a soixante à soixante-dix ans dans la Colombie britannique. Mon ami, M. Paull, le secrétaire de notre Alliance, est un homme très compétent, et je crois qu'il a produit une impression favorable sur le Comité. Ils ne sont pas tous comme lui, mais nous avons...

Q. Il représente bien ses concitoyens?—R. Il donne une juste idée de plusieurs d'entre eux. Nous avons de jeunes hommes capables de penser par eux-mêmes et d'observer ce qui se passe comme tout homme ordinaire. On n'a pas compris franchement ce point en particulier. Je désire rendre un certain hommage au ministre actuel de l'Intérieur, non parce qu'il est ici présent, mais parce qu'il est le premier ministre de la Couronne qui se soit rendu en Colombie britannique pour examiner les faits de la cause en autant qu'il pouvait les comprendre, et pour nous rencontrer et discuter franchement ces questions. Nous n'avons pas tout à fait terminé notre travail, mais notre étude est en bonne voie. C'est de cette manière que l'on aurait dû procéder autrefois, mais on ne l'a pas fait, et il en est résulté beaucoup de mésentente et probablement une forte somme de dépenses inutiles. Je vous dis cela en toute franchise. Nous avons notre interprétation de cet arrêté en conseil, à tort ou à raison, et le rapport de la Commission royale n'était pas acceptable pour les Indiens. Il nous fallait accepter ce rapport, comme vous pouvez vous en convaincre en le lisant, et accepter ce qui nous était préjudiciable.

*L'hon. M. Stevens:*

Q. On vous demandait d'accepter avant que la Commission royale rende sa décision; c'était pendant que les commissaires faisaient leur travail?—R. (Aucune réponse intelligible.)

M. PAULL: Ils étaient à leur travail.

*L'hon. M. Stevens:*

Q. Ils étaient à leur travail?—R. Oui.

Q. On vous demandait d'accepter une décision qui ne vous convenait pas? On vous demandait d'accepter, comme l'avaient fait les deux gouvernements, la décision de cette Commission et d'y conformer votre conduite, au sujet des terres seulement. Certes, cela n'est nullement déraisonnable?—R. Je crois que M. Stevens sait que les Indiens s'opposent fortement à ce qu'on les prive de

[Rev. P. R. Kelly.]